

Date de rédaction : 26/03/2025

Date de la dernière mise à jour :

PROFIL DE POSTE

I- DESCRIPTION DU POSTE	
INTITULE DU POSTE	Responsable Adjoint de Centre de Supervision Intercommunal
Grade	Agent technique-Agent technique principal- Agent de police municipale
Nom de l'agent	
II- RESPONSABLE HIERARCHIQUE ET RELATIONS FONCTIONNELLES	
Responsable hiérarchique	Responsable service vidéoprotection.
Relations fonctionnelles internes	Avec le Responsable et le Directeur de la Sécurité Publique.
Relations fonctionnelles externes	Police Nationale et enquêteurs – Polices municipales et Services techniques des communes – CSU limitrophes - Techniciens de maintenance. Services pouvant être en relation avec le CSUi.
Encadrement oui	Si oui nombre d'agents encadrés : 8

III- DESCRIPTION DES MISSIONS

Missions principales : Assurer le suivi et le respect des consignes données par la hiérarchie. Assure un lien technique et opérationnel entre les agents du CSUi et le responsable de service. Maintenir toutes les sources de données exploitées au CSUi à jour (statistiques opérationnelles, ticket d'incident technique) Veiller à la continuité de la gestion administrative : BS, planning, feuille d'astreintes/HS Surveillance active de la voie publique – Recherche et constatations d'infractions et vidéoverbalisation – Recherche sur vidéo en différé - Liaison avec les services PN et PM. Strict respect des procédures de travail et règles de confidentialité, des RGPD et textes réglementaire relatifs à la vidéosurveillance et vidéoverbalisation. Rédaction des registres (activité CSUi, bulletins, réquisition, visiteurs, autres registres et rapports administratifs). Assurer la prise en compte et la transmission des consignes entre agents. Réaliser les compte-rendu au responsable de la vidéoprotection, aux élus et au directeur.	
Tâches : Utilisation du matériel de vidéoprotection à disposition temps réel et différé. Collecter et analyser les informations issues des observations. Repérer sur écran des événements significatifs, utiliser la vidéo et alerter les services compétents et l'encadrement. Signaler les pannes sur le dispositif auprès des interlocuteurs compétents. Assurer une maintenance de 1 ^{er} niveau Rendre compte à la hiérarchie	
Contraintes du poste	Travail en milieu confiné – Travail assis ou debout sur poste aménagé et devant des écrans. Repas sur place. Risques de fatigue visuelle. Agrément du Procureur de la République, du préfet et assermentation ASVP.
Durée hebdomadaire	37 heures
Horaires de travail	Horaires variables de soirée – Travail les week-ends et jours fériés Deux astreintes hebdomadaires et un week-end

*Nom et signature du supérieur
Hiérarchique direct :*



*Nom et signature
du Directeur :*



*Nom et signature du
titulaire du poste*